

ARRETE n° 2022-DOS-0024

Fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 25 avril au 25 juin 2022

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6122-1 à L. 6122-20, R. 6122-23 à R. 6122-44,

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0024 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2018 portant adoption du projet régional de santé 2018/2022 de la région Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté fixant le Schéma Interregional d'Organisation des soins pour l'Interregion Ouest 2014-2019 en date du 15 septembre 2014,

Vu l'arrêté n° N°2022-DOS-0002 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 23 mars 2022, fixant le calendrier 2022 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L 6122-1 et L 6122-9 du Code de la santé publique,

Vu la décision n°2022-DG-DS-0001 en date du 2 février 2022, du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature,

ARRÊTE

ARTICLE 1: le bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour la période de dépôt **du 25 avril au 25 juin 2022** est établi comme il apparaît en annexe ci-après, pour les activités de soins et les équipements matériels lourds en application des articles R 6122-25 et R 6122-26 du code de la santé publique.

ARTICLE 2 : le bilan quantifié de l'offre de soins est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Il sera consultable jusqu'au 25 juin 2022, sur le site internet de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire « <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/autorisations-1> »

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 avril 2022

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire


Laurent HABERT

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux** auprès du **Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire**
- un **recours hiérarchique** auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique :

Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

MEDECINE								
SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE								
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Prévu SRS (2018-2022)				Bilan de l'existant		Autorisation disponible	
	HC		Hospitalisation à temps partiel autonome		HC	Hospitalisation à temps partiel autonome	HC	Hospitalisation à temps partiel autonome
	Min	Max	Min	Max				
Eure et loir (28)								
Niveau de proximité	4	5	0	1	5	0	0	1
Indre et Loire (37)								
Niveau de proximité	7	9	0	1	8	0	1	1
Loiret (45)								
Niveau de proximité	4	8	0	3	8	1	0	2

BILAN FENETRE DE DEPOT 25/04/2022 au 25/06/2022

CHIRURGIE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Prévu SRS (2018-2022)				Existant autorisé		Autorisation disponible	
	HC		Ambulatoire autonome		HC	Ambulatoire autonome	HC	Ambulatoire autonome
	Min	Max	Min	Max				
Cher (18)	3	4	0	1	4	0	0	1
Indre (36)	2	3	0	1	3	0	0	1
Indre et Loire (37)	7	9	0	2	8	0	1	2

PERINATALITE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
		Min	Max		
EURE ET LOIR (28)	Unité obstétrique	0	1	0	1
INDRE (36)	Unité obstétrique	0	1	0	1

PSYCHIATRIE ADULTE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
		Min	Max		
CHER (18)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	4	0	4
	Centres de postcure psychiatrique	1	1	0	1
EURE-ET-LOIR (28)	Structures d'hospitalisation de nuit	4	5	4	1
	Centres de postcure psychiatrique	1	1	0	1
INDRE (36)	Structures d'hospitalisation de nuit	1	3	1	2
	Centres de crise	1	1	0	1
	Centres de postcure psychiatrique	1	1	0	1
INDRE-ET-LOIRE (37)	Structures d'hospitalisation de jour	9	10	10	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	3	8	3	5
	Centres de postcure psychiatrique	1	1	0	1
LOIR-ET-CHER (41)	Structures d'hospitalisation de jour	6	7	6	1
	Structures d'hospitalisation de nuit	3	6	3	3
	Centres de crise	1	1	0	1
	Centres de postcure psychiatriques	1	1	0	1
LOIRET (45)	Structures d'hospitalisation de jour	10	11	11	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	4	1	3
	Centres de crise	1	1	0	1
	Centres de postcure psychiatrique	1	1	0	1

PSYCHIATRIE INFANTO JUVENILE (0 à 18 ans)

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
		Min	Max		
CHER (18)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
EURE-ET-LOIR (28)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
INDRE (36)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
INDRE-ET-LOIRE (37)	Structures d'hospitalisation à temps plein	2	5	4	1
	Structures d'hospitalisation de jour	3	6	6	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	1	4	1	3
	Centres de crise	0	1	0	1
LOIR-ET-CHER (41)	Structures d'hospitalisation de nuit	0	2	0	2
LOIRET (45)	Structures d'hospitalisation de jour	5	6	6	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	0	1
	Centres de crise	0	1	0	1

SSR ADULTES				
SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES GLOBALES PAR TERRITOIRE				
Territoires de démocratie sanitaire	Bilan de l'existant	Prévu au SRS (2018-2022)		
		Min	MAX	Implantations disponibles
CHER (18)	7	7	7	0
EURE-ET-LOIR (28)	14	12	13	0
INDRE (36)	10	9	11	1
INDRE-ET-LOIRE (37)	15	14	16	1
LOIR-ET-CHER (41)	10	8	10	0
LOIRET (45)	17	11	16	0
TOTAL REGION	73	61	73	2

CConcernant les implantations géographiques générales, seuls les départements de L'Indre et de l'Indre-et-Loire disposent d'une implantation disponible. Dans les autres territoires de santé, les implantations disponibles par modalité listées ci-dessous ne peuvent être implantées que sur un site disposant déjà d'une autorisation de SSR

SSR ADULTES									
SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE ET PAR MODALITES									
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)				Bilan de l'existant		Implantations disponibles	
		HC		Hospitalisation à temps partiel autonome		HC	Modalités en hospitalisation à temps partiel autonome (non adossée à la modalité en hospitalisation complète)	HC	Modalités en hospitalisation à temps partiel autonome (non adossée à la modalité en hospitalisation complète)
		Min	Max	Min	Max				
CHER (18)	Appareil locomoteur	2	2	0	0	1	0	1	0
	Affections du système nerveux	2	2	1	1	1	0	1	1
INDRE (36)	Affections cardio-vasculaires	0	0	1	1	0	1	0	0
	Digestif	1	1	1	1	1	0	0	1
	Affections de la personne âgée	3	4	0	0	3	0	1	0
INDRE ET LOIRE (37)	Appareil locomoteur	3	3	1	1	3	0	0	1
	Affections du système nerveux	2	2	0	1	2	0	0	1
	Digestif	0	0	0	1	0	1	0	0
LOIR ET CHER (41)	Affections cardio-vasculaires	1	1	0	1	1	1	0	0
	Affections respiratoires	1	1	0	1	1	1	0	0
	Onco-hémat	0	1	0	0	1	0	0	0
LOIRET (45)	Affections cardio-vasculaires	1	1	0	1	1	0	0	1
	Affections respiratoires	0	0	1	2	0	1	0	1
	Digestif	1	1	1	2	1	1	0	1

SSR ENFANTS-ADOLESCENTS				
SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES				
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022)		Bilan de l'existant	Implantation disponible
	HC		HC	HC
	Min	Max		
LOIRET (45)	0	1	0	1

SOINS DE LONGUE DUREE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR ZONE ET MODE DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)	Bilan de l'existant	Autorisation disponible
INDRE-ET-LOIRE (37)	3	2	1

TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE PAR EPURATION EXTRARENALE

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE ET MODES DE PRISE EN CHARGE

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Bilan de l'existant	Implantation disponible
		Min	Max		
CHER (18)	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	2	3	1	2
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	3	3	1	2
INDRE-ET-LOIRE (37)	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	7	7	6	1
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	3	3	2	1
LOIR-ET-CHER (41)	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	3	4	3	1
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou dialyse péritonéale	2	2	1	1
LOIRET (45)	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	5	6	6	0

ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE ET PAR ACTES REALISES

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)	Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
EURE-ET-LOIR (28)	Activités de recueil et de conservation			
	- Prélèvement de spermatozoïdes (<i>activité clinique</i>)	1	0	1
	- Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L. 2141-11 (<i>activité biologique</i>)	1	0	1
INDRE-ET-LOIRE (37)	Activités de recueil et de conservation			
	- Prélèvement de spermatozoïdes (<i>activité clinique</i>)	2	1	1
LOIRET (45)	Activités de recueil et de conservation			
	- Prélèvement de spermatozoïdes (<i>activité clinique</i>)	2	1	1
	Activités liées à un don			
	- Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don (<i>activité biologique</i>)	1	1	0
	- Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don (<i>activité clinique</i>)	1	1	0
	- Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don. (<i>activité biologique</i>)	1	1	0

ACTIVITES BIOLOGIQUE DE DIAGNOSTIC PRENATAL

SRS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE ET PAR EXAMENS REALISES

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Atteint ou a l'issue du SRS (2018-2022) ou Besoin exceptionnel	Bilan de l'existant	Autorisation disponible
INDRE-ET-LOIRE (37)	Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	2	1	1

TRAITEMENT DU CANCER					
SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE					
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Attendu à l'issue du SRS (2018- 2022) ou Besoin exceptionnel		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
		Min	Max		
CHER (18)	Curiethérapie	0	1	0	1
EURE ET LOIR (28)	Curiethérapie	0	1	0	1
INDRE (36)	Chirurgie urologique	1	2	1	1
	Chirurgie mammaire	2	2	1	1
	Chimiothérapie	1	2	1	1
	Radiothérapie	1	1	0	1
LOIR ET CHER (41)	Chirurgie ORL et maxillo-faciale	3	3	2	1
	Chirurgie gynécologique	3	3	1	2
	Curiethérapie	1	1	0	1
LOIRET (45)	Chirurgie ORL et maxillo-faciale	3	3	2	1

BILAN 1ère FENETRE 2021

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS

SRS-OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE EN IMPLANTATION ET EN EQUIPEMENT

TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Equipement Matériel Lourd (EML)	Nombre d'implantations géographiques				Nombre d'appareils			
		Attendu à l'issue du SRS (2018-2022) ou Besoin exceptionnel		Bilan de l'existant	Implantations disponibles	Attendu à l'issue du SRS (2018-2022)		Bilan de l'existant	Appareils disponibles
		Min	Max			Min	Max		
CHER (18)	Scanner	4	4	4	0	6	8	6	2
EURE ET LOIR (28)	Scanner	6	6	6	0	8	10	8	2
	IRM	3	4	4	0	6	8	7	1
	Gamma-caméra	1	1	1	0	2	3	2	1
INDRE (36)	Scanner	4	4	4	0	5	7	6	1
	Gamma-caméra	1	1	1	0	2	3	3	0
INDRE ET LOIRE (37)	Scanner	9	9	8	1	11	15	14	1
	IRM	6	6	6	0	12	17	13	4
	Gamma-caméra	3	4	3	1	5	6	6	0
	Tomographe à émission de positons	3	4	3	1	4	5	4	1
	Cyclotron	0	1	0	1	0	1	0	1
LOIR ET CHER (41)	Scanner	5	5	5	0	6	8	6	2
	IRM	4	4	4	0	5	7	5	2
LOIRET (45)	Scanner	9	9	9	0	11	15	13	2
	IRM	7	8	8	0	9	13	13	0

Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie				
SIOS- OQOS - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE ET PAR EXAMENS REALISES				
TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE	Modalités de prise en charge	Besoin exceptionnel	Bilan de l'existant	Autorisation disponible
LOIRET (45)	Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie	1	0	1